

Appendix (C.)
No. VI.
27th Feby.

real, and Mr. Allison, whose local knowledge of the River soon enabled me to make the necessary examinations. The only bar to the free navigation occurs on the Seigniorie of Vaudreuil, near the Manor House of the Honourable Chartier De Lotbinière, or at Ste. Anne's on the opposite side of the Isle Perrault.

Having carefully examined both places, I am fully convinced that a navigable cut at Ste. Anne's, which must be through a long bed of solid rock, would cost a much greater sum than at De Lotbinière Rapid, where the impediment may be obviated by making a navigable cut across a neck of land six hundred yards long.

The levels were here taken, as well as attentive soundings for a corresponding channel in the Lake above, to answer to the intended dimensions of the Canal, and the ground carefully pitted to the depth of the excavation required to ascertain that there was no rock to cut through.

The difference of the level on the whole six hundred yards, is only two feet three inches, and will be navigable with a lock, having regulating gates to prevent a constant run.

A detailed estimate accompanies this report, amounting to four thousand pounds.

The dimensions of the proposed cut is calculated to correspond to that of Lachine Canal, viz. twenty-eight feet wide at bottom, five feet six inches depth of water; the slope of the sides to be two feet horizontal to one foot perpendicular, making the width at the top water fifty feet. The whole is estimated at prices that would cover every expense and finish the different works in a most complete and substantial manner. From the slope given to the sides nothing is to be feared from Banks falling in, and no risk or difficulty whatever is to be dreaded in the execution of the work.

Should the above described improvement be carried into execution, it would free the navigation of the Ottawa from all obstructions for forty miles from its junction with the St. Lawrence at the Cascades to Point Fortune, through a very fine thriving and settled country, and where many grist and saw mills are in active employment, with extensive manufactories of Pot and Pearl Ashes: the access to which must be greatly facilitated by the proposed improvement.

It appears that an idea has been entertained that the natural channel here might be cleared of loose stones and made navigable, but this would not in the least lessen the current here, it being occasioned by its confined situation, and a quick turn almost at a right angle, being much interrupted by shoals giving it this crooked direction. The variation in the rise and fall of the water will always occasion an impediment to the navigation.

On mature consideration on the spot, I am confident that the above suggested cut and lock is the only effectual way of insuring a safe, easy, and constant navigation at all times during the season, which is also fully calculated to correspond with the other important improvements in progress from Montreal to the head of the Long Sault.

THOs. BURNETT.

Montreal, 24th November, 1820.

Estimate of a navigable cut across a neck of land in the Seigniorie of Vaudreuil, near the manor house of the Honourable Chartier De Lotbinière.

31768 Cubic Yards of extra cutting, including carting off the earth to an adjacent place on the bank of the river, thereby keeping the grounds clear, at 9d. £1191 6 0

14300 Cubic Yards of excavation in the Canal, including cartage of earth, at 1s. 3d. 893 15 0

One lock with flood gates, 1365 0 0
One road Bridge for the House and Mill, 400 0 0

Deepening a little rapid about a quarter of a mile below the proposed entrance of the Canal, 149 19 0

£4000 0 0

THOs. BURNETT.

Montreal, 24th November, 1820.

No. VII.

To the Honourable the Knights, Citizens and Burgesses of the House of Assembly in Parliament assembled.

May it please your Honours,

No. VII.
7th March. WE the Commissioners for the improvement of the Internal Communications for the County of St. Maurice, and part of Hampshire, have to report to your Honourable House, that since we last had this honour no application has been made for further improvements in the Internal Communications, nor is it likely

Appendice (C.)
No. VI.
27e. Fév.

réel, et Mr. Allison, et leur connoissance locale de la Rivière m'a bientôt mis en état de faire les examens nécessaires. Le seul obstacle qui se trouve à une navigation libre est dans la Seigneurie de Vaudreuil près de la Maison Seigneuriale de l'Honorable Chartier De Lotbinière, ou à Ste. Anne, de l'autre côté de l'Isle Perrault.

Ayant soigneusement examiné les deux places, je suis parfaitement convaincu qu'une coupe navigable à Ste. Anne, qu'il faudroit faire à travers un long lit de roc coûteroit beaucoup plus qu'au Rapide De Lotbinière, où l'on pourroit obvier à l'obstacle en faisant une coupe navigable à travers une langue de terre de six cents verges de long.

Nous avons prisici le niveau et nous avons fondé soigneusement pour voir s'il y avoit un Chenal correspondant dans le Lac au-dessus, et nous avons fondé le terrain jusqu'à la profondeur de l'excavation nécessaire pour nous assurer qu'il n'y eût point de rocher à couper.

La différence de niveau, sur toute la longueur des six cents verges, n'est que de deux pieds et trois pouces, et l'on pourroit rendre cette coupe navigable par le moyen d'une Ecluse avec des portes pour empêcher le cours constant de l'eau.

Ce Rapport est accompagné d'une Estimation détaillée montant à Quatre Mille Louis.

Les dimensions de la coupe proposée sont calculées pour correspondre à celles du Canal de La Chine, savoir de 28 pieds de large au fond sur cinq pieds et demi de hauteur d'eau. Le talus des côtés sera de deux pieds horizontalement pour chaque pied de hauteur perpendiculaire, faisant cinquante pieds de largeur à la surface de l'eau. Le tout est estimé à des prix qui couvriront tous les frais et finiront les différens ouvrages complètement et solidement. D'après la pente donnée aux cotés il n'y a point à craindre d'éboulement, et il n'y a aucun risque ni difficulté quelconque à appréhender dans l'exécution de l'ouvrage.

Si l'amélioration ci-dessus décrite étoit mise à exécution, la navigation de la Rivière des Outaouais seroit débarrassée de toute obstruction l'espace d'environ quarante miles depuis sa jonction avec le Fleuve St. Laurent aux Cascades, jusqu'à la Pointe Fortune, à travers un beau Pays. bien établi, et qui prospère, et où il y a plusieurs Moulins à scie et à farine en activité, ainsi que des Manufactures de Potasse et de Perlasse. L'accès y sera bien facilité par l'amélioration proposée.

Il paroît qu'on a cru que l'on pourroit nettoyer le Chenal naturel et le rendre navigable en ôtant les Pierres qui y sont, mais cela n'adoucirait point du tout le courant ici, car il est occasionné par le rétrécissement du Lit de la Rivière, et par un détour fubit, presque à Angle droit, bien interrompu par des battures, qui lui donnent ce cours tortueux. La variation dans la crue des eaux sera toujours un obstacle à la navigation.

Après avoir bien considéré le terrain, je crois fermement que la Coupe et l'Ecluse suggérées ci-dessus sont les seuls moyens efficaces d'assurer une navigation sûre, facile et constante en tout tems de l'année, et les plus propres à correspondre aux autres améliorations importantes qui se font de Montréal au Long-Sault.

THOs. BURNETT.

Montréal, le 24 Novembre 1820.

ESTIMATION d'une Coupe navigable à travers une Langue de Terre dans la Seigneurie de Vaudreuil, près de la Maison Seigneuriale de l'Honorable Chartier De Lotbinière.

31,768 Verges cubes de coupe, y compris le Charroi de la Terre à un endroit voisin sur le bord de la Rivière, pour, par ce moyen, nettoyer le terrain, à 9d. £1191 6 0

14,300 Verges cubes d'excavation dans le Canal y compris le Charroi de la Terre, à 1s.-3d. 893 15 0

Un Canal avec Ecluse, £1365 0 0
Un Pont pour la Maison et le Moulin, 400 0 0

Pour creuser un petit rapide environ un quart de mile plus bas que l'entrée projetée du Canal, 149 19 0

£4000 0 0

THOs. BURNETT.

Montréal, le 24 Novembre 1820.

No. VII.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, réunis en Parlement.

Qu'il plaise à vos Honneurs,

NOUS, Commissaires pour l'amélioration des Communications intérieures pour le Comté de St. Maurice et partie de celui de Hampshire, faisons rapport à votre Honorable Chambre, que depuis notre dernier Rapport on ne nous a demandé aucune autre amélioration dans les Communications intérieures, et

No. VII.

7e. Mars.